**Enquête de reprise volontaire de l’école le mardi 12 mai**

Madame, monsieur,

À partir du mardi 12 mai, le personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et les parents n’ayant pas de solution de garde pourront scolariser leur(s) enfant(s) à l’école dans la limite d’accueil de 15 élèves par classe en élémentaire et 10 élèves par classe en maternelle pour pouvoir assurer la distanciation sociale et l’application des gestes barrières.

Attention, quant à moi j’assurerai l’enseignement à distance. Je ne serai pas présente à l’école. Pour l’instant, je ne sais pas si je serai remplacée.

Selon votre situation, quel serait votre choix ?

①Je mets mon enfant à l’école car je suis un personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et je n’ai pas d’autre moyen de garde.

②Je n’ai pas de solution de garde.

③Je garde mon enfant à la maison.

④ Je ne sais pas.

S’il vous était possible de m’envoyer la réponse demain avant 14h, cela permettrait à toute l’équipe enseignante d’organiser au mieux le 12 mai. Voici mon adresse mail beatrice.motard1@ac-poitiers.fr

Bien cordialement, Béatrice Motard